



# SOLIDARITE DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL

**SOFEDI asbl**

Avenue Pangi, N° 10 Email : [association.ssd@gmail.com](mailto:association.ssd@gmail.com), Tel +243992542754

## **PRECESSUS DE L'ELABORATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES AU MINISTERE DE LA SANTE DE LA PROVINCE DU SUD KIVU**

1. Apres avoir reçu les instructions relatives à l'élaboration des prévisions budgétaires, l'unité de gestion budgétaire prépare les prévisions des recettes et des dépenses.

L'unité budgétaire est constituée de directeur de cabinet, du sous-gestionnaire des crédits, du comptable publique subordonné au niveau de la division du chef de division, des différents services générateurs des recettes et les services de finances.

2. le processus d'élaboration des prévisions budgétaires commence à partir du mois d'aout au niveau de l'unité de gestion budgétaire du ministère et se termine avant adoption du projet d'édit budgétaire au conseil des ministres avant transmission à l'assemblée provinciale au plus tard le 25 novembre

3. les acteurs sont : le directeur de cabinet, le sous-gestionnaire des crédits, le comptable public subordonné, le chef de division, les chefs des différents bureaux à la division, les différents programmes si nécessaire.

4. Les étapes sont : l'élaboration des prévisions des recettes et des dépenses dans l'unité de gestion budgétaire , la présentation des prévisions des recettes et des dépenses à la conférence budgétaire devant la commission budgétaire de la province , la transmission du projet d'édit budgétaire par le ministre en charge du budget au conseil des ministres pour adoption , transmission d'édit budgétaire à l'assemblée provinciale , présentation d'édit budgétaire à l'assemblée provinciale, présentation des réponses aux questions posées par les honorables députés provinciaux , analyse approfondie de l'édit budgétaire par la commission économique financière de l'assemblée provinciale , adoption de l'édit budgétaire par l'assemblée , adoption de l'édit budgétaire par l'assemblée provinciale et sa promulgation par le gouverneur de province

5. Les instruments principaux sont : la loi relative aux finances publiques, la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, les nomenclatures des recettes, et des dépenses, les instructions relatives à l'élaboration de budget, le discours programme du gouverneur de province, les fiches de dépouillement des recettes des dépenses, etc.

6. les principales lignes budgétaires sont, pour les prévisions du ministre, :

Parties recettes : -les recettes issues des taxes, droits et redevance ; les ressources extérieures des partenaires

Parties dépenses : la rémunération, le fonctionnement, les investissements (Equipements, Réhabilitations et constructions)

7. les principales lignes budgétaires sont déterminées par la loi, la nomenclature des recettes et des dépenses, les instructions relatives à l'élaboration du budget, etc.

8. la santé de la reproduction se trouve dans la ligne **budgetaire fonctionnement**, précisément dans la nature économique : fournitures et petits matériels, avec comme libellé **contraceptifs**. L'édit budgétaire de la province 2018 prévoit 396.795.000.00 CDF équivalent à 210.000 \$US.

Bukavu, le 13 décembre 2017

NFUNDIKO MUGISHO

Comptable public subordonné au ministère provincial de la santé

**Commentaires du Consortium 'Kwa Afya Bora sur ce processus et l'allocation budgétaire 2018 :**

- La santé de la reproduction se limite, au plan budgétaire, aux contraceptifs ;
- Le montant prévu en 2018 pour l'achat des contraceptifs correspond à 0,18 % du budget provincial de la santé ;
- L'information et la sensibilisation des jeunes à la santé sexuelle et reproductive, et l'accès aux services SSR, ne sont pas une préoccupation explicite ni du ministère de la santé ni du gouvernement provincial ;
- Les acteurs auprès desquels mener un plaidoyer pour une allocation budgétaire conséquente en matière de la santé de la reproduction sont identifiés.